
La Dîme

Dans les milieux évangéliques d'aujourd'hui, on met beaucoup d'emphase sur la dîme. Ce sujet est très important puisque ses ramifications profondes vont jusqu'à mettre en péril les vérités fondamentales du salut et de l'église. S'il n'était question que de manger et de boire, nous pourrions laisser cela passer dans l'intérêt de l'amour chrétien et de la liberté de conscience (Ro. 14:5,19). Cependant l'introduction de la dîme dans le christianisme est réellement un mélange de la loi et de la grâce, faute contre laquelle l'apôtre Paul nous met sévèrement en garde dans l'épître aux Galates. Le Seigneur Lui-même l'expose par une parabole toute simple (Mt 9:16-17); ce mélange du christianisme et du judaïsme est condamné par le Seigneur Jésus. Les mélanger, c'est détruire le caractère respectif de chacun. Le christianisme n'est pas l'amélioration de ce qui était avant mais plutôt l'introduction de quelque chose de complètement nouveau. L'homme naturel préfère toujours la religion de la chair à celle de l'Esprit (Hé. 10:1, Col. 2:17, Lc 5:39).

Le simple fait que le Nouveau Testament garde le silence au sujet de la dîme devrait suffire à nous convaincre qu'elle n'y a pas sa place. Lorsque la dîme est mentionnée dans les évangiles, c'est toujours en relation avec le système juif. La croix de Christ a mis fin au vieil habit, le voile du temple étant déchiré du haut jusqu'en bas (voir Hébreux 9 et 10 en entier, de même que Colossiens 2:14).

Généralement, ceux qui insistent sur la dîme n'ont pas saisi le caractère céleste de l'appel de l'église et ils retournent aux faibles éléments terrestres du judaïsme. Peu de personnes oseraient affirmer que le chrétien est sujet à la loi de la dîme telle que nous la trouvons dans Nombres 18:21-26; pour contourner cette erreur évidente, l'on nous reporte à l'époque des patriarches, avant la loi, lorsqu'Abraham a payé la dîme à Melchisédek (Ge. 14). Cela demande bien quelques considérations.

Considérez bien ce qui suit: Est-ce que le fait que la circoncision ait été donnée avant la loi (Ge. 17:24) a changé le discours de Paul à ce sujet (Ga. 3:1). L'observance de la circoncision parmi eux le faisait s'étonner qu'ils aient abandonné la grâce de Christ pour embrasser un autre évangile (Ga. 1:6-7, 5:2). Il est évident que le fait que les patriarches aient pratiqué la circoncision n'a pas persuadé Paul que les chrétiens doivent la pratiquer pour autant. Il est de même parlé de sacrifices et d'holocaustes dans l'Ancien Testament bien avant que la loi ne soit introduite (Ge. 4:1-4, Ge. 8:20) et nous ne les pratiquons pas pour autant comprenant que l'offrande de Christ répond parfaitement à toutes ces choses (Hé 10:4-5, Hé.9;12).

En Genèse 28:13-22, nous remarquons que c'est Jacob qui parle de la dîme et cela plutôt par incrédulité face aux promesses inconditionnelles de Dieu. Dieu avait promis à Jacob, de façon inconditionnelle, que toutes les familles de la terre seraient bénies en sa semence. C'est alors que Jacob, incrédule, s'engage conditionnellement avec son apport de la dîme. Nous devons réaliser que, quoi que nous ajoutions à l'oeuvre de Christ et aux promesses qui en découlent, c'est un affront à Dieu; c'est mettre en doute l'efficacité du sang de sa croix pour notre salut éternel.

Il y a cependant un point encore plus important à considérer au sujet de la dîme. On enseigne dans certains milieux chrétiens qu'à moins que nous ne payons la dîme, Dieu retiendra ses bénédictions spirituelles envers nous. Simon le magicien pensait pouvoir acheter le don du Saint Esprit et Pierre lui répondit sèchement (Ac. 8:20-21). N'y a-t-il pas similitude entre le péché du magicien et ce que l'on nous enseigne dans ces milieux? Ne savent-ils pas que le don du Saint Esprit répandu est la conséquence de la glorification du Christ? Ne savent-ils pas que nous sommes bénis de toutes les bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ (Ep. 1:3, considérez aussi 1 Co. 3:21-22, 1 Pi. 1:18-19)? Puisque nous avons été rachetés à grand prix et faits cohéritiers de Christ où trouvons-nous la pensée d'une dette envers Dieu pour ses enfants? Cette pensée même est une insulte à la grâce divine qui nous a été manifestée en Christ.

Considérons maintenant Malachie 3:7-10 qui est souvent employé pour justifier la pensée exprimée dans le paragraphe précédent. Cette portion s'adresse clairement au résidu d'Israël qui était revenu de la captivité à Babylone auquel Dieu rappelle son entente initiale avec le peuple (Mal. 4:4), le replaçant sous la responsabilité de la loi. Utiliser ces passages pour les appliquer aux chrétiens, ou à l'église, n'est pas découper droit la Parole de Dieu (2 Ti. 2:15) et c'est piéger de nouveaux chrétiens qui n'ont pas l'habitude de la Parole (Hé. 5:14). 1 Timothée 1:7 s'applique à ceux qui poursuivent ce genre d'argument.

Le Nouveau Testament, et les épîtres de Paul particulièrement, traitent abondamment du sujet de la libéralité et de l'utilisation des biens temporels par le croyant pour l'avancement de l'oeuvre de Dieu (Ac. 20:35, 1 Co. 6:19-20, 2 Cor. 8:2-4). On remarquera au verset 5 de cette dernière référence qu'il est dit que les macédoniens s'étaient premièrement donnés eux-mêmes au Seigneur, une dévotion au Seigneur qui éclipsait grandement celle représentée par la dîme. Et cela n'était que la réponse du coeur de ces hommes et femmes au don inexprimable qu'eux mêmes avaient reçu (2 Co. 9:15). Oui, le chrétien est exhorté à donner pour le service des saints (2 Co. 9:1), pour ceux qui oeuvrent pour le Seigneur (1 Co. 9:13-14) et cela en preuve de la sincérité de l'amour qui l'anime (2 Co. 8:8). C'était le désir de l'apôtre que les corinthiens abondent dans cette libéralité chrétienne (2 Co. 8:7). La pensée de la dîme s'estompe devant tout ceci; elle n'est pas plus pour le chrétien que ne le sont les sacrifices, l'autel, le temple, le sacerdoce lévitique, les jours de fêtes de nouvelles lunes ou du sabbat, tous étant les ombres des choses à venir qui nous sont maintenant révélées en Christ (Col. 2:17).

Il y a deux portions de l'écriture qui démontrent le caractère distinct et particulier de la libéralité chrétienne qui diffère totalement de celui de la dîme. En 2 Corinthiens 9:7 nous trouvons l'esprit dans lequel nous sommes appelés à donner, c'est-à-dire, joyeusement et selon le propos du coeur, un contraste frappant avec l'obligation légale du 10% de la dîme. En second lieu, selon 1 Corinthiens 16:2, où l'instruction de l'apôtre concerne une collecte particulière en faveur des saints de Jérusalem, nous apprenons, par l'Esprit de Dieu, le modèle pour notre offrande pour quelque sujet particulier que ce soit. L'apôtre avait enseigné la même chose ailleurs (1 Co. 16:1). Le premier jour de la semaine donc, alors que les saints étaient rassemblés pour la fraction du pain (Ac. 20:7), chacun devait avoir préparé chez-lui selon sa prospérité et selon la nature des besoins. Quelle occasion appropriée pour exprimer de façon pratique notre amour pour Celui dont la mort nous est rappelée justement en ce jour. La fraction du pain est propre à élever nos coeurs en adoration au Père pour son don inexprimable et au Fils qui s'est donné Lui-même pour nous sur la croix. Le rappel de cet amour dans la célébration hebdomadaire de la sainte cène en souvenir de la mort du Seigneur (1 Co. 11:26) devrait exciter chacun à une grande libéralité. L'Esprit de Dieu met ces deux choses ensemble, adoration et libéralité, aussi en Hébreux 13:15-16.

Un des arguments de ceux qui pressent l'imposition de la dîme est le manque de libéralité de ceux qui ne la pratiquent pas. Bien que cette polémique a sans doute un certain fondement, le retour aux faibles éléments du judaïsme ne saurait davantage honorer le Dieu de la Bible qui est allé jusqu'à donner son propre Fils pour nous. Prenons plutôt franchement à coeur l'appel à la libéralité que donne le Saint-Esprit aux croyants de la présente économie. Un des grands dangers de l'imposition de la dîme est qu'elle ne serve qu'à enrichir ceux qui l'imposent et à rendre justes à leurs yeux ceux qui la pratiquent. Souvenons-nous que ce que nous faisons pour le plus petit d'entre ceux qui appartiennent au Seigneur, nous le faisons à Lui. Sachons soutenir les ouvriers qui servent vraiment Christ et les pauvres parmi nous, et ceux du monde également (Gal. 6:6, Phil. 4:15-19, 1 Ti. 6:17-19), en accord avec le principe de Matthieu 6:3-4

En terminant, il est profitable de noter comment l'apôtre dissociait sa présence d'avec l'argent; il ne voulait pas de collecte lorsqu'il serait arrivé (1 Co. 16:2), voyez aussi Actes 20:33 en contraste avec 2 Pierre 2:1-3). L'apôtre s'étudiait à être sans reproche dans ces sujets d'argent, préférant travailler de ses mains plutôt qu'être à la charge des frères (1 Thes. 2:9, 2 Thes. 3:7-9). Quel contraste avec les appels constants pour de l'argent qui bombardent les enfants de Dieu de tous côtés.